



BUREAU DU 24 MARS 2021				
DELIBERATION N°	B2021	03	24	05

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 18 mars 2021
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents (sur site ou à distance) : 23
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nombre de membres absents et excusés : 03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210324-B2021032405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2021

Publication : 25/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**CONTRATS PUBLICS  
IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DU SMEDAR  
APPEL D'OFFRES OUVERT  
AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

Le quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°C20200909\_07 du Comité en date du 09 septembre 2020 accordant notamment délégation au Bureau pour les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services qui ne peuvent être passés sans formalités préalables et selon une procédure adaptée, en raison de leur montant, et approbation des avenants subséquents ;

Vu les dispositions I à IV du chapitre II de l'article 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER,

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière de transport et traitement des déchets, mais aussi en tant que signataire des contrats de reprise des matériaux avec les éco-organismes ou encore lors de mises en œuvre de programmes de prévention des déchets, le SMEDAR utilise différents documents d'information (*Détri'Astuces, mémo-tri, bordereaux, liasses de transport, documents de prévention/sécurité, etc...*). À ces documents s'ajoutent les outils de communication interne et les documents de papeterie ;

Considérant qu'afin d'assurer la réalisation de ces imprimés, le SMEDAR disposait de plusieurs marchés d'impression qui arriveront à échéance en juillet et en septembre 2021, il convient donc de prévoir dès à présent leur renouvellement en autorisant le lancement d'un marché ayant pour objet l'impression, le façonnage, le conditionnement et la livraison des supports de communication et d'information ;

Les principales caractéristiques de la procédure de mise en concurrence sont indiquées ci-après :

- Allotissement : Le marché est décomposé en 3 lots tels que définis ci-après.

<b>LOT N°1</b> Journaux d'information et supports de communication		<b>LOT N°2</b> Papier à entête, enveloppes, carte de visite, cartes de correspondance		<b>LOT N°3</b> Liasses carnets auto-carbonés, numérotés	
<b>Mini annuel</b>	<b>Maxi annuel</b>	<b>Mini annuel</b>	<b>Maxi annuel</b>	<b>Mini annuel</b>	<b>Maxi annuel</b>
30.000 € HT	90.000 € HT	1.000 € HT	5.000 € HT	1.000 € HT	6.000 € HT
<i>Estimation</i>		<i>Estimation</i>		<i>Estimation</i>	
50.000,00 € HT/an		1.500,00 € HT/an		2.000,00 € HT/an	

- Types de procédures :

- **LOT N°1** : Appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique)
- **LOTS N°2 ET 3** : Procédure adaptée (article R2123-1 2° du Code de la Commande Publique<sup>1</sup>)

- Forme des marchés :

- **LOT N°1** : Accord-cadre multi-attributaires avec marchés subséquents. L'accord-cadre sera attribué à 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). (articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14)
- **LOTS N°2 ET 3** : Accords-cadres mono-attributaire à bons de commande

- Durée du marché : Période initiale : 1 an. Reconductible tacitement trois fois pour de nouvelles périodes de 1 an (montants minimum et maximum identiques pour les périodes de reconduction).

- Type de prestation : Marché de services.

Ayant entendu le rapport du Vice-Président et après en avoir débattu :

- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre "d'impression des supports de communication" dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

<sup>1</sup> L'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer (...) 2° Un lot d'un marché alloti dont le montant total est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée et qui remplit les deux conditions suivantes :

- a) La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 80 000 euros hors taxes pour des fournitures ou des services ou à 1 million d'euros hors taxes pour des travaux ;
- b) Le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.